



LE NOUVELLISTE LYONNAIS.

SOMMAIRE.

Nouvelles d'Italie, — Actes officiels. — Nouvelles de Paris.
— Séance de l'Assemblée nationale. — Nouvelles locales. — Dépêche télégraphique.

Lyon, le 23 mai 1848.

Affaires d'Italie

La Ville de Treviso a résisté à une attaque des Autrichiens, qui a eu lieu le 14. Le lendemain les Autrichiens ont repassé la Piave et ont porté leur quartier-général à Conegliano.

Les travaux de siège de Peschiera continuent. L'armée piémontaise a fortifié ses positions autour de cette place, afin de se garder contre les agressions que peut tenter l'ennemi pour la surprendre.

Actes officiels.

Par décret en date du 18, l'Assemblée nationale interdit formellement à ses membres toutes apostilles, recommandations ou sollicitations concernant des intérêts privés.

Politique générale.

— On lit dans le *Constitutionnel*.
« Une permission de communiquer avec M. Albert, détenu à Vincennes, a été accordée à M. Louis Blanc. On assure que celui-ci en a déjà profité deux fois. Cette permission n'émane ni de M. Portalis, procureur général, ni de M. Landrin, procureur de la République, encore moins du juge chargé de l'instruction.
Un pareil fait est peut-être sans exemple pendant le cours d'une instruction criminelle. »

— Le procureur de la République et trois juges d'instruction ont continué hier l'interrogatoire de MM. Barbès, Albert, Huber, Quentin, et de leurs principaux complices détenus au fort de Vincennes.

— Les prisonniers de Vincennes continuent à être gardés à vue par quatre factionnaires chacun, comme ils l'étaient au Luxembourg. Le nombre des personnes transférées à Vincennes jusqu'à ce matin s'élevait à cent quarante.

— L'avènement du général Cavaignac au ministère de la guerre a causé une satisfaction générale. On compte sur sa vigueur, et il faut avouer qu'elle ne fut jamais plus nécessaire. La réintégration de l'armée dans Paris était ardemment désirée. Le vœu des bons citoyens est satisfait. L'armée sait qu'elle a toujours eu les sympathies de la vraie population de la capitale.

Elle peut être sûre de son concours.

— Le nombre des ouvriers inscrits au bureau central des ateliers nationaux de Paris, s'élevait, le 17 mai, au nombre de 115,000.

— On dit qu'un mandat d'amener a été lancé contre le fameux abbé Châtel, soi-disant archevêque, primat des Gaules, pape de l'église française, qui s'est distingué dans le guet-apens du 15 mai, par une harangue ultra révolutionnaire sur la place de la Madeleine. Cet homme s'est, dit-on, enfui en Belgique.

— Avant-hier, un régiment de ligne a fait son entrée à

Paris. Un grand nombre de personnes le saluaient en criant : Vive la ligne ! — Oui, vive la ligne ! dit un des militaires, mais à une condition : que vous serez sages... Oh ! vous ne nous désarmerez plus ! (Historique.)

— On a commencé hier à payer aux représentants du peuple l'indemnité pour les quinze jours de mai, à l'assemblée. On paie par série. La première série comprend 26 départements, depuis l'Ain jusqu'à l'Eure. On paie aujourd'hui 20, pour la 2^e série ; on paiera le 22 pour la 3^e, et le 23 pour la 4^e.

— M. Merclier, beau-frère de M. Caussidière, ex-commandant de la garde républicaine, a été arrêté avant-hier, vers 7 heures du soir. Les officiers mêmes de la garde républicaine ont arrêté un nommé Priou qui se disait major de ce corps.

— Albert est depuis son arrestation dans un profond état d'abattement.

— M. Lepreux, ancien directeur de Ste-Pélagie, est installé à Vincennes comme directeur de la partie du château désignée comme maison d'arrêt.

— A l'exemple du *Constitutionnel*, le *Journal des Débats* vient d'ouvrir une souscription au profit des familles des gardes nationaux de la banlieue qui ont succombé, dans la journée du 15, pour la cause de l'ordre et de la liberté.

— D'après un recensement qui a été fait dernièrement, il y a à Paris 175,000 ouvriers et ouvrières sans travail, 110,500 qui travaillent quatre jours par semaine, 52,000 qui sont constamment inoccupés ; total 337,500 ouvriers, non compris la banlieue, où la misère est indicible.

— Des perquisitions ont eu lieu aujourd'hui chez plusieurs marchands de sel en gros et épiciers de Paris signalés comme trompant les acheteurs sur la nature de la marchandise.

Il a été saisi chez plusieurs d'entre eux des échantillons de sel qui sont en ce moment soumis à l'analyse d'un chimiste commis par le tribunal.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 19 mai.

Un représentant demande la suppression du paragraphe relatif au pouvoir exécutif et commençant par ces mots : « Le pouvoir exécutif exercé avec vigueur... » et finissant par ceux-ci : ne seront plus employés perfidement contre la liberté. »

Cet amendement soulève une discussion vive et orageuse. En définitive le paragraphe est adopté.

Le citoyen Durrieu propose un amendement qui est rejeté.

M. Montiol propose un autre amendement qui reproduit en d'autres termes le fond du quatrième paragraphe.

Cet amendement, dit l'orateur, tranchera d'une manière convenable la question de confiance dans le pouvoir exécutif. (Rumeurs diverses.)

L'amendement empreint d'une certaine énergie, est adopté à la presque unanimité.
M. Duclercq, ministre des finances, dépose plusieurs projets de décrets relatifs : 1° au règlement définitif des comptes de 1845, 1846, 1847 ; 2° aux crédits supplémentaires et extraordinaires de 1847 et exercices clos.

Le citoyen St-Rome fait une proposition qui se rattache à l'organisation des ateliers de travail. Il en donne lecture.

L'assemblée fixe à demain le développement de cette proposition. Le citoyen St-Priest donne lecture de sa proposition sur la réforme postale.

L'assemblée ajourne, attendu que le ministre des finances doit apporter sous peu de jours un projet de décret sur le même objet.

M. Vivien entretient la chambre de son projet de règlement. Les propositions faites par le gouvernement pourront seules être dispensées du renvoi à une commission. Il s'agit, pour cette dispense,

que le ministre déclare l'urgence. Ces dispositions qui porteront les n° 62 et 63 du règlement, sont adoptées.

Le citoyen Labaune propose le renvoi à un comité de tous les décrets rendus par le gouvernement provisoire depuis le 14 février. Ce comité devra rendre compte de son examen à l'Assemblée qui confirmera ou rejettera.

La proposition sera renvoyée aux bureaux.

Un membre fait une proposition sur un signe distinctif que porteraient les représentants dans les cérémonies publiques (oh !).

La proposition n'est pas appuyée.

M. le ministre de l'intérieur dépose deux projets de loi ; le 1^{er} relatif à l'autorisation à accorder à diverses villes et communes pour établissement d'ateliers nationaux ; 2° le second relatif à l'ouverture d'un crédit de 500,000 fr. applicable au chapitre 20 du budget du ministère de l'intérieur, intitulé : *Secours aux établissements de bienfaisance*.

M. le ministre profite de sa présence à la tribune pour annoncer que la tranquillité règne à Paris, et que l'ordre est rétabli à Limoges. Les ouvriers sont rentrés dans les ateliers.

Un représentant de la Vienne réclame des travaux pour la classe ouvrière de Limoges. Le chemin de fer projeté, s'il était exécuté, pourvoirait à cet intérêt. (Oh ! oh !)

Un autre représentant soumet un projet de décret relatif à l'organisation des travaux nationaux de Paris, afin qu'on n'y admette que les véritables ouvriers, et qu'on puisse en écarter les hommes dangereux qui ne doivent pas même résider à Paris.

La proposition est renvoyée au comité des travailleurs.

Un représentant fait une proposition tendant à faire déclarer par l'Assemblée nationale que l'impôt de 45 c. ne porte pas sur les centimes additionnels. (Appuyé !)

La proposition sera développée demain.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de deux vice-présidents.

M. le ministre de la justice prend la parole au sujet de la fête du 21 mai.

Nous désirons, dit-il, que de l'Hôtel-de-Ville au Champ-de-Mars, l'assemblée passe devant le front des troupes et de la garde nationale. (Oui ! oui ! — Appuyé.) Nous remercions l'Assemblée de son adhésion à cette proposition. C'est donc de l'Hôtel-de-Ville que l'assemblée se rendra au Champ-de-Mars. Nous en remercions l'assemblée.

Maintenant, il a été adressé au ministre de la justice de nombreuses demandes pour obtenir de communiquer avec les détenus. Ces demandes doivent être adressées aux juges d'instruction qui seuls peuvent savoir à quel moment on peut permettre les rapports avec les détenus.

J'ajoute, et j'ai des motifs spéciaux pour dire cela, j'ajoute qu'aucun représentant n'a encore vu les deux représentants qui sont en état de détention.

Je n'ai pas besoin de dire que, sous la République, les rigueurs nécessaires de la justice seront toujours tempérées par les devoirs de l'humanité.

Le résultat du scrutin pour la nomination de deux vice-présidents est proclamé en ces termes :

Nombre des votants . . .	726
Majorité	364
MM. Marrast	679
Bethmont	604
Joly	72
Woirhaye	52

MM. Marrast et Bethmont sont proclamés vice-présidents. La séance est levée à 6 h. moins un quart.

Séance du 20 mai.

PRÉSIDENCE DE M. SENART, V. P.

M. Charbonnel se plaint qu'une proposition qu'il a faite relativement aux travailleurs, et insérée au *Moniteur*, n'ait pas encore été renvoyée au comité des travailleurs. Il fait une nouvelle proposition qui consiste à ce que chaque département ait un de ses représentants dans ce comité important.

Cette dernière proposition sera développée lundi.

M. Dégoussé développe la proposition relative au signe distinctif des représentants du peuple. Il fait la description de ce signe qui consiste dans un ruban rouge orné de faisceaux en or. Les représentants porteraient constamment ce signe pendant les séances. Dans les grandes cérémonies, ils porteraient en outre l'écharpe tricolore, comme les anciens représentants de la République.

La proposition est adoptée.

Un représentant dépose une pétition des habitants de Vendôme, qui assurent l'Assemblée nationale de tout leur dévouement au sujet de l'attentat du 15 mai dernier.

M. le président donne lecture d'une lettre où le citoyen de Miscelle, représentant du Pas-de-Calais, donne sa démission, fondée sur ce

que ces fonctions sont incompatibles avec sa position et son caractère.

M. de Mucelle Citoyen président, je réclame... C'est un faux ! (Mouvement.)

M. le président. Venez à la tribune.

M. de Mucelle. Je n'ai point écrit la lettre qui vient d'être lue (nouveau mouvement), c'est un faux ! Je la dénonce à M. le procureur-général près la cour d'appel.

M. le président. Ceci est grave... la pièce fautive sera renvoyée à M. le procureur-général.

M. Mathieu (de la Drôme) fait la proposition de l'impression d'un *Moniteur* hebdomadaire de l'Assemblée nationale, consacré à l'insertion de tous les actes émanés de l'Assemblée.

La proposition sera développée vendredi.

M. Plegnat fait la proposition que le projet de constitution, quand il sera élaboré par la commission, soit soumis aux bureaux et discuté préalablement par eux. La proposition sera développée lundi.

Un représentant : Quelques-uns de mes collègues et moi nous avons fait une proposition tendant à ce que les familles des malheureux gardes nationaux assassinés le 15 mai, soient adoptées par le pays. M. le ministre m'a objecté qu'un décret se trouvait au *Moniteur*.

J'ai cherché ce décret, je ne l'ai pas trouvé (rumeurs).

M. le ministre des finances : Je m'étais trompé ; mais ce décret paraîtra dans le *Moniteur*. Je m'élève contre les paroles de blâme prononcées à ce sujet par le préopinant. Le gouvernement n'est point indifférent aux efforts des défenseurs de l'ordre ; mais une enquête était nécessaire. (Mouvements divers.)

Le citoyen Lavallée développe sa proposition tendant à ce que l'impôt des 45 cent. ne porte pas sur les centimes additionnels des quatre contributions directes.

L'orateur annonce que cet impôt n'est pas payé : bien plus, il nuit au paiement de l'impôt ordinaire. Il est urgent que l'Assemblée prenne une détermination au sujet de cet impôt ; qu'elle le consacre, en déclarant qu'il ne portera que sur le principal des quatre contributions.

M. Gobin : Au nom de la commission de finances, demande que la proposition ne soit pas discutée immédiatement, mais qu'elle soit renvoyée au comité. La discussion pourrait être reprise lundi.

M. Duclerc, ministre des finances : Il est bien entendu que la légalité de l'impôt n'est point contestée ; le gouvernement ne s'oppose point au renvoi.

Le renvoi est prononcé.

Le citoyen Dabaux développe sa proposition concernant l'examen des actes législatifs du gouvernement provisoire par les comités existants.

Aucune pensée de blâme ou d'hostilité ne m'anime, je suis du nombre de ceux qui pensent que les actes du gouvernement provisoire ont été nécessaires, que ce gouvernement a bien mérité de la patrie, mais il n'en n'est pas moins vrai que ces actes doivent être consacrés par l'Assemblée souveraine.

De plus, quelques-uns de ces décrets pris à la hâte se ressentent de l'impécuniosité, et demandent à être révisés ou complétés.

Je ne citerai comme exemple que les décrets sur l'abolition de la contrainte par corps, les faillites et sur le jury.

Les décrets sur l'abolition de l'esclavage et ceux qui touchent à l'impôt méritent également de fixer l'attention de l'Assemblée, soit pour les modifier, soit pour les confirmer.

Maintenant, permettez-moi de vous soumettre les motifs qui ont déterminé ma proposition. Des doutes se sont élevés sur la légalité de ces décrets. Pour moi, il n'y a pas de doute ; mais ce doute est un mal, il faut le faire disparaître. Que dis-je, un doute ? Il y a contestation ; et, par exemple, il y a des tribunaux qui se refusent à exécuter le décret sur la contrainte par corps. Ils continuent de prononcer la contrainte par corps. Ils se fondent sur ce que le décret porte qu'il sera soumis à l'Assemblée nationale ou à sa sanction.

M. Cremonieux, ministre de la justice. Je viens demander à l'Assemblée de décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la proposition, non pas que les intentions de son auteur ne soient excellentes ; mais il a oublié ce que c'était que le gouvernement provisoire. Le gouvernement provisoire était la dictature, ses décrets sont des lois ; et s'il était vrai que des tribunaux refusassent de les appliquer, la cour de cassation ferait justice et casserait leurs arrêts.

Nous avons publié deux premiers décrets :

L'un a proclamé la République (mouvement prononcé) ; peut-on le réviser ?

Le deuxième a... frage universel, en vertu duquel vous siégez ici. En... t, voulez-vous le réviser ? Voulez-vous mettre en suspicion tout ce qu'a fait le gouvernement provisoire ? (Non, non.) Je vous demande donc de déclarer qu'il n'y a pas lieu à délibérer. (Non, non ! la clôture.)

M. Base s'élève contre la clôture.

L'Assemblée prononce la clôture et décide le rejet de la proposition.

Le citoyen Saint-Rome a la parole pour le développement de sa proposition sur les ateliers nationaux, tels qu'ils sont aujourd'hui organisés. Ces ateliers ont été organisés à la suite d'une nécessité sociale. Mais il faut qu'ils restent un secours et qu'ils ne deviennent pas un péril. Dans la situation actuelle ils sont une des principales causes de la désorganisation du travail et de la misère publique.

Dans la foule d'hommes qui s'y présentent, il en est de toutes professions et de toutes moralités. Ce contact est un malheur. De bons ouvriers sont exposés aux mauvais conseils. Enfin, c'est dégrader moralement l'ouvrier, que de lui donner un secours sous la forme d'un travail inutile. Quel est le meilleur moyen d'amener l'atelier national à ce point que l'ouvrier n'y reste que le temps nécessaire, qu'il ne s'y corrompe point, qu'il puisse rentrer promptement dans les ateliers privés ? Il faut aussi que l'atelier national ne devienne pas l'auxiliaire des grèves.

L'orateur, après avoir exposé les moyens qu'il croit les meilleurs, demande qu'il soit créé une commission chargée de la surveillance des ateliers nationaux.

M. Trelat, ministre des travaux publics. Plus la question est importante, plus elle touche à des intérêts profonds et sociaux, plus on doit apporter de réserve, plus on doit se garder de rien précipiter. J'étudie avec soin tout ce qui concerne l'organisation du travail et les ateliers nationaux. J'ai nommé une commission dont les lumières m'ont déjà beaucoup servi ; tous les agents de mon ministère s'occupent de la question. Nous espérons, d'ici à peu de temps, transformer le travail stérile en travail fécond. Il n'est pas, d'ailleurs, exact de dire que tous les travaux des ateliers nationaux aient été inutiles. Quelques-uns des inconvénients signalés par le préopinant existent : c'est à les écarter que nous consacrons tous nos efforts. (Très-bien !) Je demande que la proposition soit renvoyée au comité des travaux publics. (Adhésion.)

La proposition est renvoyée au comité.

M. le président donne lecture d'une lettre du général directeur du dépôt de la guerre, qui fait hommage à l'Assemblée d'une nouvelle carte de la République.

M. Ducoux. Lorsque la salle de vos séances fut envahie, lundi, vous étiez occupés d'intérêt graves, de relations entre la République et les nations étrangères. Ces relations sont l'objet de la sollici-

tude d'un grand nombre de bons patriotes ; leur incertitude entre pour beaucoup dans l'inquiétude qui se remarque dans le pays. Je suis loin de vous blâmer pour avoir interrompu la discussion commencée dans la fatale journée de lundi ; mais le pays demande à être rassuré sur des intérêts qui se tiennent aux siens. Des bruits mensongers se répandent de tous côtés : il convient de les démentir ; il convient de savoir ce que nous avons à espérer en faveur de la liberté italienne et de la Pologne.

M. de Lamarque. Il n'y a point d'incertitude ; il n'y a point de réserve à garder. Je suis heureux d'avoir à annoncer que tout nous presage une issue heureuse pour les efforts auxquels nous nous intéressons. Si l'Assemblée marche dans la voie que nous avons ouverte, nous avons espoir de voir triompher les intérêts que nous protégeons. J'étais prêt, dans la funeste journée du 15 mai, à répondre, et je suis convaincu que je me serais trouvé en parfaite conformité d'intention avec la raison et les sympathies de l'Assemblée et de la nation française.

Sans doute, il est des entraînements populaires auxquels il ne faut pas toujours céder ; mais il est des intérêts nationaux qu'il ne faut jamais abandonner. La justice, la modération ont leurs droits qu'il faut toujours mettre en équilibre avec ceux des nations opprimées.

Je serai prêt à répondre, mardi prochain, jour fixé par le préopinant, à toutes les interpellations (très-bien !).

M. le président donne lecture de l'ordre du jour de lundi.

La séance est levée.

Nouvelles locales.

La garde nationale de St-Etienne vient d'envoyer à la garde nationale de Paris une adresse de félicitation au sujet de sa belle conduite dans la journée du 15 mai.

On sait qu'une adresse ayant le même but est soumise à la signature de la garde nationale lyonnaise.

— La garde nationale de Villefranche vient également de faire parvenir une adresse de félicitation à la garde nationale de Paris.

— Les principales barricades construites aux avenues de la Croix Rousse, ne sont pas encore démolies. Un factionnaire gardait encore avant-hier soir celle des Pierres-Plantées.

— D'après un bruit vague, auquel pour notre part nous ne saurions donner créance, le comité exécutif de l'Hôtel-de-Ville aurait décrété la fermeture immédiate de toutes les écoles primaires dirigées par les frères.

— La lettre suivante a été adressée par le citoyen Greppo, représentant du Rhône, au journal *la Réforme*.

Paris, 18 mai.

« Citoyen rédacteur,

« Je vous prie de porter à la reconnaissance du public que le 15, dans la séance du soir de l'Assemblée nationale, j'ai protesté par mon vote, avec toute l'énergie possible, contre le décret qui ordonnait la mise en arrestation de trois de mes collègues, les citoyens Barbès, Albert et Courtais.

« J'ai protesté et je proteste encore, malgré les menaces de la garde nationale.

« Recevez, citoyen, mes salutations fraternelles.

GREPPO. »

« Représentant du Rhône. »

— Les barricades disparaissent depuis ce matin de la Croix-Rousse.

— Il y a quelques jours, à Ars (Rhône), un jeune homme, en tirant un coup de pistolet dans une fête patriotique, s'est emporté la majeure partie de la main droite ; l'amputation sera peut-être nécessaire. Avis à ceux qui font usage d'armes en mauvais état, ou qui les chargent outre mesure.

— Il y a une quinzaine de jours un garçon boucher de la Guillotière allait abattre un bœuf, quand ce dernier parvint à se détacher et à frapper ce malheureux garçon à coups de cornes. Il reçut ainsi plusieurs blessures à la cuisse droite.

Ce jeune homme est depuis tellement resté privé de soins, qu'une de ses parentes allant le voir, trouva les draps de son lit pourris par le pus qui s'échappait de ses blessures, faute de pansement. Hier, on l'a transporté à l'Hôtel-Dieu, où, mieux traité, son état ne peut manquer de s'améliorer.

— Depuis huit jours, de nombreux vols ont été commis à Lyon et dans les villes suburbaines, où cela s'arrêterait-il, maintenant que la police de sûreté est, à chaque instant, entravée dans son service par des hommes qui se croient tout permis ?

Comment prévenir tous ces vols ? Comment sévir contre les auteurs, alors que les agents de la police de sûreté sont empêchés dans leur service, arrêtés même ou mis en joue, et poursuivis à coups de fusil ?

Depuis quelques soirs, des hommes parcourent la ville en armes, se retirent dans des maisons de débauche, où, par l'intimidation, ils se font servir tout ce qu'ils veulent et s'abandonnent aux orgies les plus dégoûtantes, après quoi ils se retirent en menaçant de leurs armes ceux qui osent demander de l'argent.

Vendredi soir, vers huit heures et demie, trois individus se sont introduits à l'aide de fausses clés, dans deux caves du sieur François Bergerat, teinturier, rue Tavernier, 3 ; ils étaient en train de ramasser une grande provision de savon, lorsque la do nestique vint à descendre à la cave. Cette malheureuse fut aussitôt saisie par ces hommes, qui la bâillonnèrent et lui attachèrent les mains, et après lui avoir porté de coups violents à la tête et sur la poitrine, ils la pendirent, au moyen d'un nœud coulant, à un cadenas fermant une autre porte. Ces malfaiteurs, qui ont sans doute pris peur, n'ont rien emporté, et seulement se retirant ils ont eu la cruauté d'emplir de terre la bouche de cette malheureuse, afin de l'empêcher de crier.

Elle a été trouvée ainsi par Mme Bergerat, qui était descendue à la cave sur les gémissements qu'elle entendait de son magasin ; elle a été rappelée à la vie, mais son état est inquiétant. La police est sur les traces des auteurs de ce crime, et quelles que soient les difficultés qu'elle peut rencontrer, elle n'en poursuivra pas moins sa tâche avec énergie.

— Avant-hier la police de sûreté a arrêté deux jeunes gens dont le passe-temps était de couper les habits et les paletots des personnes qui se trouvaient rassemblées dans les groupes que l'on voit toujours stationner sur nos places. La peur paraît tellement innée chez une partie des citoyens, qu'une des victimes de ces deux espions qui les avait fait arrêter, arrivée au bureau de la police, chercha à excuser ces petits polissons, dans la crainte de poursuivre une action judiciaire. Un grand nombre de morceaux de drap ont été saisis sur ces jeunes gens, et les personnes auxquelles il en manquerait peuvent aller les réclamer.

Voilà un des dangers jusqu'alors inconnus de se trouver dans les foules.

— On lit dans le *Censeur* :

Samedi au soir, une scène de désordre a éclaté au quartier occupé par les hussards, à Arras. Excités par quelques esprits brouillons, ils se sont portés sur les salles de police, à l'effet de délivrer ceux qui y étaient renfermés. Au premier bruit de cet acte d'indiscipline, les chefs sont accourus et ont essayé de calmer les esprits par la douceur, mais l'excitation était trop grande ; au mépris des lois militaires, sans respect pour leurs officiers, ils ont brisé les portes et sont entrés dans les prisons, où se trouvaient quatre de leurs camarades qui, reconnaissant la justice de leurs punitions, ont refusé de sortir.

— Un accident qui aurait pu avoir des suites déplorables a eu lieu hier soir à Alger. L'un de nos plus honorables concitoyens, M. Dermineur, défenseur et chef d'escadron de la milice, a été emporté par son cheval sur la route du fort de l'empereur ; il a descendu les traverses des rampes à fond de train. Son cheval s'est abattu, le cavalier a été roulé et a été relevé par MM. Cannut et Couput fils, qui l'ont fait transporter sur le champ chez lui ; l'état de M. Dermineur cause quelques inquiétudes à ses nombreux amis.

Dépêche télégraphique.

Le ministre de l'intérieur au commissaire-général dans le département du Rhône.

Paris, 21 mai, 5 h. du soir.

« La fête est magnifique. Le plus beau temps favorise cette solennité. L'enthousiasme est général. Plus de 300 mille citoyens, délégués des départements, gardes nationaux, troupes de ligne et de cavalerie, garde nationale mobile, diverses corporations d'ouvriers, etc., ont défilé devant les membres du pouvoir exécutif et les représentants du peuple, aux cris de : Vive la République ! vive l'Assemblée nationale !

« Le défilé continue. La tranquillité la plus parfaite a cessé de régner. »

Les lettres non affranchies, ne seront pas reçues.

Le Propriétaire, GILLOT